

N° d'ordre : 20220322-4DCS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 22 mars 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence (en raison des conditions sanitaires actuelles) sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCoT BVS	DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT				
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			x
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc				FONTIS Michel			x
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	x			DIOCHON Eric			x
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos	x			MALATERRE Jean-Louis			x
BEY	GENTIL Michel				LAURENT Agnès			x
BIZIAT	ROCH Vincent	x			VEUILLET Stéphane			x
BOISSEY	TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			x
BOZ	GIRAUD Alain	x			BOYAT Dominique			x
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier	x			DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			x
CHAVANNES SUR RESSOUZE	DOUARD Dominique	pouvoir						x
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			x
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud	x			SAVOT Dominique			x
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques			x	PICHARD Séverine			x
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe		x		DANNACHER Michèle	x		
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric			x	POLONIA Joseph			x
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	x			VERNE Odile			x
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			x
GRIEGES	GREMY Annick			x	CHARVET Thierry			x
LAIZ	SCHAUVING Sébastien	x			LOPES Fabien			x
MANZIAT	COULON Arnaud			x	VOISIN Luc			x
MEZERIAT	DUPUIT Guy	x			MONIER Joel			x
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve			x
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques			x	MONTANGERAND Jean Michel			x
PONT DE VAUX	PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre			x
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	x			MARQUOIS Michel			x
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			x
REYSSOUZE	PELUS Agnès			x	LUSSIANA Christian			x
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	x			POMMET Catherine			x
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe			x
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien			x	DOUVRES Dorian			x
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	x			CAMILLERI Jean-Luc			x
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			x
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe		x		BROCHAND Michel	x		
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger			x	RABUEL Roland remplacé par RENOUD-LYAT Agnès			x
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel			x	REY Michel			x
SERMOYER	PANCHOT Huguette		x		COULON Anne-Marie			x
VESINES	JULLIN Gilbert			x	FOUCHER Philippe			x
VONNAS	CARJOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			x

**Envoi de la convocation** : 16/03/2022  
**Affichage de la convocation** : 16/03/2022  
**Nombre de délégués élus** : 38  
**Nombre de délégués votants** : 25

**Pouvoir :**

- Mme Douard Dominique est excusée : elle donne pouvoir à Mme PESANTI
- M. Carjot Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. GUILLERMIN

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Fixation du quorum au tiers des membres présents
- possibilité de réunion par téléconférence
- ...

**OBJET : FINANCES – TAUX DE COTISATION PAR HABITANT****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Considérant que pour fonctionner correctement, le syndicat mixte a besoin de recettes de fonctionnement.

Considérant que pour le fonctionnement du syndicat, les cotisations des communautés de Communes sont les seules sources de recettes.

**Le Conseil syndical,****Après en avoir délibéré à distance, à l'unanimité,**

**DECIDE**, de fixer le taux de cotisation à 1.60 euros par habitant pour l'année 2022 et de prendre comme base de calcul, la population de l'année N-1 donnée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

**DECIDE** de demander aux communautés de communes de verser cette cotisation en quatre fois :

- 1<sup>er</sup> versement courant premier trimestre
- 2<sup>ème</sup> versement courant du second trimestre
- 3<sup>ème</sup> versement courant du troisième trimestre
- 4<sup>ème</sup> versement courant du quatrième trimestre

**AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes correspondants et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et sont indiqués au registre les membres présents à distance.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,  
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire  
Affiché le :  
Transmis en Préfecture le :



**SYNDICAT MIXTE  
du SCoT  
BRESSE-VAL de SAÔNE**

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.